

## Délibération n° 08 - 06 - 2026

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Delphine APPARUIT, Caroline BOURCET, Delphine LEMOINE, Régine PAQUIN et Virginie DAHLEM.

Messieurs Jean-Luc FLAHAUT, Bernard MAILLARD, Eric DROUART, Christophe BOURT, Vincent ORBAN, Romain NONON, Jean-François GOSSET et Gilles GOMBA.

Excusée : Madame Séverine BREVIER a donné pouvoir à Madame Delphine LEMOINE.

Secrétaire de séance : Madame Caroline BOURCET

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 1  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> juin 2026  
Date d'affichage : / 8 JUIN 2026

### Tarifification restauration scolaire et garderie périscolaire Année scolaire 2026-2027

Le Conseil Municipal,

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la dernière délibération du Conseil municipal n° 04-07-2025 du 3 juillet 2025 en vigueur fixant les tarifs de la restauration scolaire, de la garderie périscolaire et de l'accueil périscolaire du mercredi matin ;*

*Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des services communaux ;*

*Considérant que le marché de fourniture des repas prévoit une révision annuelle des prix à l'issue de chaque année scolaire ;*

Considérant que cette révision demeure sans incidence significative sur le coût du service et ne justifie pas une augmentation des tarifs actuellement appliqués aux familles pour l'année scolaire 2026-2027 ;

Considérant qu'il apparaît dès lors opportun de maintenir les tarifs actuellement applicables pour l'année scolaire 2026-2027 ;

Sur proposition de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire adjointe aux affaires scolaires et périscolaires ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE** de maintenir, pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs actuels concernant la restauration scolaire, la garderie périscolaire, ainsi que l'accueil périscolaire du mercredi matin, comme suit :

- garderie du matin de 7h30 à 8h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

Warcquins / Résidents hors commune	Warcquins	Résidents hors commune
QF < 750	QF > 750	
1.60 €	1.80 €	2.00 €

- forfait cantine et garderie du midi (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

Warcquins / Résidents hors commune	
QF < 750	QF > 750
5.30 €	5.50 €

- garderie du soir de 16h15-30 à 18h00 (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

Warcquins / Résidents hors commune	Warcquins	Résidents hors commune
QF < 750	QF > 750	
1.60 €	1.80 €	2.00 €

En cas de dépassement de la reprise des enfants au-delà de 18h00, un supplément forfaitaire de 2.50 €, la demi-heure, sera facturé.

- accueil périscolaire du mercredi matin, de 7h30 à 12h30 (sans le repas) :

Warcquins / Résidents hors commune (scolarisés sur Warcq)	
QF < 750	QF > 750
7.00 €	8.00 €

**PRÉCISE** que les présents tarifs entreront en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 et resteront applicables jusqu'à nouvelle délibération du Conseil municipal.

La facturation aux parents s'effectuera de manière mensuelle, et les sommes seront encaissées mensuellement par la Régie de recettes.

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, et de signer toutes pièces relatives.

Pour 15  
Contre 0  
Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Jean-Luc FLAHAUT.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 008-210804548-20260605-08\_06\_2026-DE

Le maire de la commune de [Nom de la commune]

est honoré de vous adresser ci-joint

le dossier de demande de [Type de dossier]

concernant [Objet de la demande]

Je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame,

l'assurance de ma haute considération et de mon profond respect.

En foi de quoi, le présent dossier a été signé et scellé par moi-même.

Le [Date]

[Signature]

